



DÉRIVES SECTAIRES

LES KINÉS CONCERNÉS

L'association Info-sectes Aquitaine a lancé une campagne de prévention sur Bordeaux*, pour sensibiliser les professionnels, les jeunes et les personnes âgées aux risques de dérives sectaires, de plus en plus présents dans le domaine de la santé. Ka en a profité pour interroger plusieurs responsables investis dans la lutte contre ces dérives afin d'en savoir plus sur ce phénomène.

PAR SOPHIE CONRARD

Les dérives sectaires dans le domaine de la santé représentent le quart des signalements reçus par la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires). “Bientôt, ce sera un tiers. La santé, c’est le domaine de prédilection des charlatans pour les années à venir. La maladie est un point d’entrée facile pour eux”, avertit Martine Amelineau, secrétaire générale de l’association Info-sectes Aquitaine, délégation régionale du Centre contre les manipulations mentales (CCMM), qui a contribué à mettre en œuvre cette campagne de prévention inédite. “Dans nos permanences, c’est pire : huit appels sur dix concernent le domaine de la santé. Nous sommes très inquiets.” Si la mouvance sectaire connaît une telle expansion dans le secteur de la santé, c’est avant tout parce que “les

La santé, c’est le domaine de prédilection des charlatans pour les années à venir. La maladie est un point d’entrée facile

enjeux économiques sont colossaux – ce qui explique peut-être le manque d’entrain du législateur à encadrer ces pratiques...”, estime Marik Fetouh, président du conseil de l’Ordre de la Gironde, qui travaille depuis plusieurs années avec Info-sectes. Dans une société “où on vous met la pression pour rester beau, en forme, épanoui, tous les moyens sont bons pour attirer les gens. Sur Internet, dans les salons professionnels, les magazines féminins, on fait la promotion de pseudo-thérapies et de matériel jamais validés scientifiquement qui, progressivement, piègent un nombre croissant de personnes”, insiste Martine Amelineau. “Attention : les médecines alternatives (homéopathie, acupuncture...) peuvent être bénéfiques pour les patients”, précise Marik Fetouh. Il ne s’agit pas de dire que tous les traitements non validés scientifiquement sont dangereux, mais de faire

comprendre que certains peuvent l'être : "Lorsque le massage Reiki est utilisé dans le cadre hospitalier, sous la responsabilité de professionnels de santé, il n'y a rien à craindre. Les problèmes apparaissent lorsque ces méthodes sont dévoyées, employées hors de tout cadre, par des 'thérapeutes' qui ne sont inscrits sur aucun registre et se sont formés dans une structure non officielle. Personne ne contrôle quoi que ce soit là-dedans !", explique Martine Amelineau.

Un travail de fond pour limiter les risques

Or, les conséquences peuvent être dramatiques : l'association française contre les myopathies (AFM) constate régulièrement que des familles de malades sont approchées par des charlatans, conseillant au patient de cesser tout traitement médicamenteux et/ou d'entreprendre un régime alimentaire aberrant. Chaque semaine, Info-sectes Aquitaine constate que ces pratiques engendrent "des divorces, des suicides, des drames familiaux", énumère Martine Amelineau.

Au quotidien, l'une des missions de l'association est de prendre en charge

En savoir plus

- Site de la Miviludes : www.derives-sectes.gouv.fr
- "Savoir déceler les dérives sectaires dans la formation professionnelle", Miviludes, février 2012.
- "Manifeste pour une législation efficace de protection des victimes d'emprise mentale", CCMM, mars 2012.
- "Dérives thérapeutiques et dérives sectaires : la santé en danger", Jacques Mézard, avril 2013.
- Blog de Daniel Picotin : www.danielpicotin-avocat.com
- Brochure éditée par Info-sectes, téléchargeable sur www.kineactu.com

ces familles, de les écouter, et de mettre en place une assistance pour éventuellement tenter une action en justice. Une autre de leurs missions est de rassembler les témoignages venus de toutes les régions de France, de manière à constituer des dossiers solides, qui peuvent se révéler utiles en cas de procès. C'est "une arme pédagogique : quand vous voyez un collègue se faire condamner, ça vous fait réfléchir. Et, petit à petit, on interdit d'exercice un certain nombre de charlatans", insiste Daniel Picotin, avocat spécialiste de ce sujet depuis vingt ans, et président d'Info-sectes.

Avec la campagne de prévention lancée en septembre, l'association cherche à

sensibiliser "le grand public, les professionnels de santé, les directeurs de maisons de retraite et d'établissements de santé, les mairies, les Ordres, la chambre des notaires, le rectorat et les chefs d'établissements...", détaille Martine Amelineau, évoquant un cas de thérapeute déviant installé à proximité d'une école, qui captait les enfants jugés surdoués ou en difficulté. Info-sectes diffuse donc une brochure intitulée "Ouvrez l'œil !" pour "amener les gens à se poser des questions, et leur redonner le réflexe de consulter leur thérapeute (le vrai : médecin, kiné...) pour lui demander son avis sur une méthode alternative qu'ils auraient envie de tester". "Le



10, rue de la Maison Rouge - 77185 LOGNES
T. 01 60 37 61 60 F. 01 60 37 61 54
www.cetohm.com cetohm@cetohm.com

PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ, DEVENEZ OSTÉOPATHE

Une formation en 5 ans (9 fois 4 jours par an) conforme aux décrets du 25 mars 2007

Un établissement référent - de formation continue (enregistré sous le n° 11770257277)

- agréé par le Ministère de la Santé

- certifié ISO 9001.2008

Une équipe pédagogique qualifiée, expérimentée, professionnelle

www.cetohm.com



CHIFFRES CLÉ

4 Français sur 10 ont recours aux médecines alternatives, dont 60 % sont atteints d'un cancer.

Il existe plus de 400 pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique.

On dénombre 1 800 structures d'enseignement ou de formation "à risques" dans le domaine de la santé.

4 000 "psychothérapeutes" autoproclamés n'ont suivi aucune formation et ne sont inscrits sur aucun registre. On évalue à près de 200 le nombre de "biodécodeurs", à plus de 800 le nombre de kinésithérapeutes, à environ 3 000 le nombre de médecins qui seraient en lien avec la mouvance sectaire.

Source : Miviludes.

message, c'est que si vous entendez parler ou si vous rencontrer un thérapeute déviant, ne le laissez pas passer. Signalez-le !", insiste Daniel Picotin. Le CCMM prévoit d'organiser bientôt des campagnes similaires dans d'autres régions de France. Mais ce ne sera "pas suffisant pour éradiquer ce fléau".

Le rôle des Ordres

"Quand les Ordres se mobilisent, c'est très efficace", poursuit-il, citant un procès pour exercice illégal de la médecine dans lequel le témoignage d'un responsable ordinal a pesé. Info-sectes travaille donc le plus possible avec eux. "On recense très peu de cas de dérive sectaire avérée chez les professionnels du département, mais on voit fleurir un nombre croissant de formations en tous genres. Pour prévenir les risques, l'Ordre doit se prononcer, d'où les avis rendus sur la fasciathérapie et la biokinergie. Un travail va être engagé sur d'autres approches comme le massage Tui Na et le Reiki", explique Marik Fetouh. "Nous sommes une profession à risque parce que nous pouvons être un relais auprès des patients pour les sectes, qui ont tout intérêt à nous récupérer", estime-t-il.

La difficulté réside dans "le piège de l'approche empirique : l'effet placebo fonctionnant parfaitement, les résultats positifs sont mis sur le compte des techniques non conventionnelles. Le professionnel de santé, conforté par les officines qui vantent ces approches, est alors persuadé de leur efficacité".

Face à cela, "la kinésithérapie basée sur les preuves a encore un long chemin à faire pour prendre toute sa place, c'est pourquoi l'ensemble de la profession réclame l'accès à la recherche universitaire".

"Je suis très satisfaite que le CDO et le CRO aient répondu présent pour cette campagne, parce que c'est la profession la plus touchée – de loin ! – par ce problème", estime Martine Amelineau. Non que les kinésithérapeutes soient nombreux à dériver, mais parce que bon nombre de "charlatans" exploitent des pratiques qui ressemblent – de près ou de loin – à une technique ou une méthode qui relève de leur domaine de compétence : imposition des mains, "massage", etc. Un IFMK de Gironde a demandé à l'association d'intervenir auprès de ses étudiants. Ce sera fait : "Il est important que les professionnels de santé comprennent que, en luttant contre les dérives sectaires, ils contribuent à défendre leur image."

Des moyens insuffisants

"Dernièrement, l'Ordre infirmier nous a signalé un professionnel dont la carte de visite indique qu'il est MKDE, ostéopathe, biokinergiste, bionutritionniste, spécialiste du vieillissement ainsi que des enfants et adultes surdoués... Nous allons vérifier s'il est inscrit au Tableau. Si non, nous lancerons une procédure pour exercice illégal et, si oui, nous le convoquerons pour en savoir plus", explique Marik Fetouh.

L'Ordre peut agir en présence d'un cas

d'exercice illégal de la kinésithérapie, ou d'un masseur-kinésithérapeute "déviant", grâce au code de déontologie. Mais s'il ne s'agit ni de l'un, ni de l'autre, il n'a aucun moyen d'action. "Nous connaissons un kinésithérapeute qui a été radié en raison de ses pratiques, mais s'est réinstallé en tant que naturopathe. L'Ordre ne peut plus rien contre lui !", confirme le président du CDO. "J'en connais un qui a déménagé en Suisse avec un groupe de 'patients', pour pouvoir organiser ses séances de prières, etc. Je connais aussi des infirmiers, médecins, kinés qui se sont déconventionnés pour pouvoir exercer tranquillement", renchérit Daniel Picotin. Autre exemple : "Le jour où l'Ordre a rendu son avis sur la fasciathérapie, sont apparues la fasciapraxis, la myofasciathérapie..."

Une vigilance est indispensable concernant la formation continue : "Des demandes d'agrément sont régulièrement déposées pour des formations sur des techniques non éprouvées. Et en l'absence de consignes claires du ministère responsable de la formation professionnelle, certaines sont validées alors qu'elles sont très discutables", prévient Marik Fetouh. La répression des fraudes doit se mobiliser également, en contrôlant les dispositifs – parfois complètement farfelus – qui sont proposés au grand public et aux professionnels de santé. Enfin, "le ministère de la Santé doit encadrer les pratiques non conventionnelles".

En droit, la notion d'abus de faiblesse est récente (loi About-Picard, 2001). "La première difficulté est l'absence de définition juridique en France de la secte, qui ne figure dans aucune loi. Conséquence : l'existence des sectes n'est pas interdite, et seules les manifestations des dérives sectaires tombant sous le coup des textes législatifs de droit civil ou de droit pénal peuvent être relevées", note Daniel Picotin, qui aimerait "que l'État s'attaque aux sectes comme il s'est attaqué aux accidents de la route". ■

*Elle sera étendue à tout le département en 2014.